



Programme de remboursement de certaines taxes de service pour les aînés

Demande d'admissibilité

Le programme de remboursement de certaines taxes de services pour les aînés permet aux personnes admissibles d'obtenir la gratuité de certaines taxes de services telles la tarification relative à la cueillette des ordures et des matières recyclables et du service d'enlèvement et de traitement des boues de fosses septiques. Pour être admissible à ce programme, vous devez :

- > Être âgé de 65 ans et plus ;
- > Être propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité de Piopolis;
- > Occuper cet immeuble de façon permanente comme résidence principale depuis plus de 15 ans à des fins strictement résidentielles ;
- > Être bénéficiaire du supplément de revenu garanti du gouvernement fédéral et pouvoir en faire la preuve.

Prière de compléter le formulaire ci-dessous et d'y joindre des photocopies des documents suivants :

- > D'un document officiel attestant de votre âge ;
- > D'un document officiel attestant que vous recevez le supplément de revenu garanti (Relevé T4A (OAS) (si le montant inscrit à la case 21 est différent de zéro) ; ou une confirmation de *Développement des ressources humaines Canada* pour l'année de la demande).

Retourner votre formulaire à :

**Municipalité de
Piopolis**

**403, rue Principale
Piopolis (Québec) G0Y 1H0
dg@piopolis.quebec**

→ ANNÉE DE LA DEMANDE : _____

SECTION A		IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Nom		Prénom	
No de l'immeuble		Rue	Municipalité
Code postal		No de téléphone	
Code postal		No de téléphone	
SECTION B		ATTESTATION DU DEMANDEUR	
Je déclare être propriétaire de l'immeuble désigné comme résidence principale et je l'occupe de façon permanente.			
Signature		Date	
À l'usage de la Municipalité de Piopolis seulement			
Numéro du matricule:		Autorisation / Date:	
Montant:		Date de paiement:	